



# Dérogation à la libération du jeudi après-midi

Le présent questionnaire doit être rempli pour toute demande dérogatoire à la libération du jeudi après-midi, puis imprimé, signé et envoyé à la DEVE - Présidence : [poleCFVU@univ-pau.fr](mailto:poleCFVU@univ-pau.fr)

Toute demande doit être faite par parcours et par semestre